



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

Affaire n° 33-20240625

Attribution de marché accord-cadre relative à la location de bus avec chauffeur pour les sorties occasionnelles

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

26 juin 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 juin 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 6
- absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin à seize heures quarante-six minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Lechnig, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Maurice Hoarau, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Jean-Pierre Georger par Marie-Lise Blas, Albert Gastrin par Francemay Payet-Turpin, Martine Corré par Sylvie Lechnig, Monique Bénard par Jean-Yves Félix, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Serge Sautron, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 33-20240625**Attribution de marché accord-cadre relatif à la location de bus avec chauffeur pour les sorties occasionnelles.**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code de la commande Publique, notamment les articles L.2124-2 et R2124-2-1° et R.2161-2 à R.2161-5,
- Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 mai 2024,
- Vu** le rapport n° 33-20240625, présenté au Conseil Municipal du 25 juin 2024,

Considérant la nécessité de procéder à un accord-cadre à bons de commande pour la location de bus avec chauffeur pour les sorties occasionnelles,

Considérant que la consultation a été lancée le 26 février 2024 selon une procédure formalisée au regard du montant de l'opération et a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans le journal Le Quotidien de La Réunion,

Considérant que les prestations prendront la forme d'un accord-cadre à bons de commande, conclu pour un an et reconductible tacitement par période annuelle, dans la limite de 4 ans,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 mai 2024, au vu du rapport d'analyse a retenu le candidat suivant :

Désignation	Titulaire	Montant maximum annuel HT
Location de bus avec chauffeur pour les sorties occasionnelles	GROUPEMENT TRANSPORT MOOLAND OSMANN SA/ CHARLES EXPRESS Mandataire - TMO Adresse : 27 Rue Lambert ZI Bel Air 97450 Saint Louis Gérant : ARNAUD BAUSSARD	350 000 €

Considérant que les prestations sont financées sur fonds propres communaux,

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, compte 6245,

**Le Conseil Municipal,
réuni le mardi 25 juin 2024 à l'Hotel de Ville, le quorum étant atteint,**

Madame Nathalie Bassire, représentée par Monsieur Gilles Fontaine, n'ayant pas souhaité donné procuration pour cette affaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 L'attribution de l'accord-cadre relatif à la location de bus avec chauffeur pour les sorties occasionnelles avec le Groupement Transport MOOLAND OSMANN SA / CHARLES EXPRESS Mandataire /TMO, pour le montant maximum annuel de 350 000 € HT,

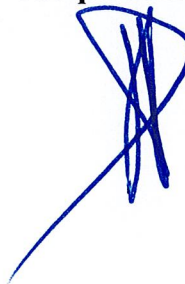
Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer ledit marché, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon**



**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 974-219740222-20240625-33_20240625-DE